

# NATURE ET SOCIÉTÉ DANS LES CULTURES AFRICAINES TRADITIONNELLES

*Fernand Lafargue*  
Lyon, France

Dans les sociétés africaines traditionnelles est attestée l'existence du Dieu suprême incréé, sans commencement ni fin, «créateur du ciel, de la terre, des génies, des sorciers et des hommes». Ce Dieu est perçu comme bon. Dans les temps primordiaux, Il vivait près des hommes et ceux-ci ne manquaient de rien. A la suite de la rupture d'un interdit, Il est parti avec le ciel qui est Sa demeure, très loin dans les hauteurs. L'homme s'est alors trouvé dans un état d'indigence et ce sont les génies auxquels il est désormais soumis qui l'initieront à l'agriculture et lui procureront les moyens de vivre. L'ordre du monde, cependant, cet ordre créé par Dieu avec le monde, subsistera dans la mémoire des hommes qui se le transmettront de génération en génération. Ce sera à proprement parler la Tradition. Cet ordre du monde est sacré puisque venant de Dieu. De même la vie qui anime cet ordre, et qui trouve sa source en Dieu, cette vie est sacrée. C'est pourquoi les sociétés traditionnelles les respecteront «avec ferveur».

Ainsi l'organisation sociale sera-t-elle verticale, c'est-à-dire que le groupe sera issu d'un ancêtre fondateur à partir duquel il s'accroît par générations successives. Cette structure lignagère reflète la transmission verticale de la vie à partir de Dieu et à travers les ancêtres. La vie est désirée, elle est accueillie avec joie. Lors des sacrifices à des divinités en union avec les ancêtres, le chef de lignage ou le chef de famille demande toujours: «que nos femmes fassent beaucoup d'enfants». Dès sa naissance, l'enfant est choyé et s'épanouit heureusement dans un milieu où il est reçu et aimé, où il est quelqu'un pour les autres et où les autres sont quelqu'un pour lui, un monde où il a sa place et où il l'aura jusqu'au bout.

Ainsi la société s'édifie-t-elle selon la nature. Toutes les règles concernant le mariage exogamique, les successions, l'ordre interne du lignage manifestent cette volonté de se conformer à l'ordre du monde. Même les habitations d'un village ne sont pas construites n'importe comment ni selon des critères soit de pure commodité soit simplement esthétiques. Leur disposition les unes par rapport aux autres n'est pas non plus due au hasard, mais reflète l'organisation hiérarchique du lignage. De même chaque habitation, dans son architecture, ses agencements extérieurs et intérieurs, exprime l'ordre cosmique au sein duquel se meuvent les hommes et dans lequel s'intègrent les habitants des villages.

Enfin les activités économiques sont marquées par ce respect de la nature. La terre étant une divinité et ayant pour premier occupant les génies, n'est l'objet que d'un droit d'usage et n'est cultivée que pour satisfaire les besoins du groupe. Bien entendu, il faudra obtenir au préalable l'autorisation

de la terre elle-même pour pouvoir bâtir un village et cultiver le sol. Il faudra en plus obtenir l'autorisation des génies qui y sont déjà installés. C'est ici qu'intervient la médiation du devin par qui l'on pourra entrer en relation avec ces divinités et obtenir éventuellement l'autorisation de s'installer à tel ou tel emplacement et de le cultiver. On comprend, dans ces conditions, que la terre n'est évidemment pas négociable (car on ne vend pas une divinité) et qu'elle n'est pas non plus soumise à une culture intensive. De même la chasse ou la pêche ne sont pratiquées que pour subvenir aux besoins du groupe; dans beaucoup de populations, les chasseurs s'excusent même auprès du gibier de devoir le tuer par nécessité. Il en résulte ce qu'on appelle, à juste titre, une économie de subsistance, c'est-à-dire une économie subordonnée au caractère sacré de la nature, de la vie et de l'ordre même du monde.

Ainsi les cultures traditionnelles africaines sont-elles, à tous les niveaux, soumises à la nature qu'elles respectent et vénèrent en tant que sacrée. Il n'y a donc pas chez elles opposition entre nature et culture, la culture s'intégrant à la nature.